



Délibération

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2018

Envoyé en préfecture le 14/11/2018

Reçu en préfecture le 14/11/2018

Affiché le



ID : 017-211704150-20181107-2018_141CAO-DE

2018 - 141 MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DES MARCHES PUBLICS

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 29

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Bruno DRAPRON, Mélissa TROUVE, Christian BERTHELOT, Danièle COMBY, Jean ENGELKING, Christian SCHMITT, Caroline AUDOUIN, Philippe CREACHCADEC, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Aziz BACHOUR, Erol URAL, Brigitte BERTRAND, François EHLINGER, Laurence HENRY, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Claire CHATELAIS à Caroline AUDOUIN, Dominique DEREN à Marcel GINOUX, Brigitte FAVREAU à Laurence HENRY, Nicolas GAZEAU à Jean-Pierre ROUDIER, Josette GROLEAU à Serge MAUPOUET, Annie TENDRON à Philippe CREACHCADEC.

Secrétaire de séance : Madame Mélissa TROUVE

Date de la convocation : 31 octobre 2018.

Date d'affichage : 14 NOV. 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1411-5 Il a prévoyant que la Commission (...) d'une commune de 3 500 habitants et plus est composée par l'autorité habilitée à signer les marchés, le Maire ou son représentant et par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu la délibération n°14-84 du Conseil municipal du 14 avril 2014 portant désignation des membres du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres des marchés publics, modifiée par la délibération n°2016-4 du Conseil municipal du 1er mars 2016 et par la délibération n° 2016-153 du Conseil municipal du 9 novembre 2016,

Considérant que Madame Fanny HERVE, conseillère municipale élue sur la liste « Un nouveau souffle pour Saintes », a signifié sa démission de son mandat de conseillère municipale par un courrier en date du 19 septembre 2018,

Considérant que Madame Fanny HERVE avait été désignée membre suppléante de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Saintes,



Considérant que Monsieur le Maire a désigné Madame Liliane ARNAUD comme son représentant en cas d'absence ou d'empêchement pour présider la Commission d'Appels d'Offres de la ville de Saintes par arrêté n° 2018-2813,

Considérant que Madame Liliane ARNAUD avait été désignée membre titulaire de la commission d'appels d'offre de la ville de Saintes et que le président de la commission ne peut être un des membres élus,

Considérant que cette Commission est notamment chargée d'attribuer les marchés de fournitures de services et de travaux ayant fait l'objet de procédures formalisées (appel d'offres, marché négocié...),

Considérant qu'en raison de la démission de Madame Fanny HERVE, membre suppléante, et de la désignation de Mme Liliane ARNAUD comme Vice-Présidente, membre titulaire, il convient de procéder à une nouvelle désignation des cinq titulaires et des cinq suppléants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres des marchés publics,

Sont proposés en tant que membres titulaires :

- Gérard DESRENTE,
- Marcel GINOUX,
- Jean-Pierre ROUDIER,
- Nelly VEILLET,
- Josette GROLEAU.

Sont proposés en tant que membres suppléants :

- Christian BERTHELOT,
- Brigitte BERTRAND,
- Christian SCHMITT,
- Erol URAL,
- Brigitte FAVREAU.

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 25 octobre 2018,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer :

- Sur le principe d'un vote à main levée,
- Sur la composition et la désignation de ces représentants de la Commission d'Appel d'Offres des marchés publics.

Sont élus en tant que membres titulaires :

- Gérard DESRENTE,
- Marcel GINOUX,
- Jean-Pierre ROUDIER,
- Nelly VEILLET,
- Josette GROLEAU.



Sont élus en tant que membres suppléants :

- Christian BERTHELOT,
- Brigitte BERTRAND,
- Christian SCHMITT,
- Erol URAL,
- Brigitte FAVREAU.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.